

# Demande de déploiement d'urgence dans le cadre des mécanismes de déploiement interne du HCR

20 octobre 2023

## Points clés

- Les opérations-pays qui évoluent dans le contexte d'une situation d'urgence déclarée (de niveau L1, L2, L3) peuvent demander du personnel supplémentaire en recourant aux mécanismes de déploiement interne d'urgence du HCR. Les membres du fichier sont formés et peuvent être déployés rapidement dans le cadre d'opérations d'urgence.
- Les mécanismes de premier secours des bureaux régionaux et les missions institutionnelles des divisions du Siège et des autres équipes opérationnelles complètent les mécanismes de déploiement d'urgence à l'échelle mondiale.
- Les demandes de déploiement d'urgence dans le cadre des mécanismes de déploiement interne doivent s'accompagner d'un mandat et être approuvées par le Représentant et le bureau régional.
- Pour demander un déploiement d'urgence, contactez la Section de la préparation aux situations d'urgence, des partenariats et des déploiements de la Division des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement (DESS).

## 1. Aperçu

Le HCR s'engage à déployer les bonnes personnes au bon endroit, au bon moment, pour répondre efficacement aux situations d'urgence. Conformément à la [Politique du HCR sur la préparation et la réponse aux situations d'urgence](#), à n'importe quel moment d'une situation d'urgence déclarée (de niveau L1, L2 ou L3), l'opération ou les opérations-pays peuvent demander un déploiement dans le cadre des mécanismes de déploiement interne et/ou externe (partenaires de réserve) pour faire face à l'émergence ou à l'accroissement des besoins

humanitaires. Le présent document fournit des renseignements sur les mécanismes de déploiement interne. Pour en savoir plus sur le déploiement externe, consultez la page suivante : [Demande de déploiement de partenaires de réserve prêts à intervenir en situation d'urgence](#).

Si vous êtes un membre du personnel du HCR et que vous souhaitez vous porter candidat à un programme de déploiement d'urgence interne, vous trouverez de plus amples informations dans la [Foire aux questions sur les membres et le déploiement du fichier d'urgence](#).

## 2. Pertinence pour les opérations d'urgence

Le HCR entretient sa capacité interne de déploiement d'urgence au moyen des dispositifs de déploiement suivants :

- Équipe d'intervention d'urgence de la DESS ;
- Équipe d'intervention d'urgence (EIU) ;
- Fichier des cadres supérieurs pour les situations d'urgence ;
- Fichiers fonctionnels d'urgence.

Les mécanismes de déploiement d'urgence interne du HCR permettent à l'organisation de disposer à tout moment de 100 à 150 membres actifs du fichier pour d'éventuels déploiements d'urgence. Les mécanismes de premier secours des bureaux régionaux et les missions institutionnelles des divisions du Siège et des autres équipes opérationnelles complètent les programmes de déploiement d'urgence à l'échelle mondiale.

La DESS est responsable de la gestion des dispositifs de déploiement d'urgence interne (équipe d'intervention d'urgence de la DESS, EIU et fichier des cadres supérieurs pour les situations d'urgence), et gère conjointement les fichiers fonctionnels d'urgence avec les divisions du Siège concernées.

## 3. Conseils principaux

Cette partie fournit des informations sur les types de mécanismes de déploiement d'urgence interne du HCR, ainsi que des conseils à l'intention des équipes opérationnelles qui souhaitent demander des déploiements d'urgence de ce type.

### **1. Équipe d'intervention d'urgence de la Division des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement (DESS)**

L'équipe d'intervention d'urgence de la DESS est une équipe multifonctionnelle composée de professionnels des services d'urgence qui peuvent être déployés rapidement, au sein d'une équipe ou individuellement, pour assurer la coordination des interventions d'urgence ou fournir un soutien technique spécialisé dans les situations d'urgence déclarées. Les déploiements peuvent également être demandés de manière exceptionnelle dans d'autres situations dans lesquelles une déclaration d'urgence est envisagée, ou en se fondant sur les priorités de l'organisation, de la manière décidée par la direction de la DESS.

## 2. Fichiers d'urgence (gérés par la DESS)

Fichier	Détails	Délai de déploiement (en heures)	Période d'inscription au fichier (en mois)	Durée du déploiement (en mois)
Équipe d'intervention d'urgence (EIU)	<p>Contient tous types de profils</p> <p>Les membres du fichier participent à l'atelier sur la gestion des urgences</p>	72	9	3
Fichier des cadres supérieurs pour les situations d'urgence (SCER)	<p>Les compétences des profils concernés comprennent la coordination des urgences et les fonctions managériales</p> <p>Participation au Programme de préparation des hauts responsables aux situations d'urgence</p>	72	9	2 (extension possible)

## 3. Fichiers fonctionnels d'urgence (gérés de manière conjointe par la DESS et les divisions)

Fichier fonctionnel d'urgence	Géré de manière conjointe par	Compétences et formations connexes	Délai de déploiement (en heures)	Période d'inscription (en mois)	Durée du déploiement (en mois)
Gestion de l'information	DESS et Service mondial des données	Gestion de l'information Formation à la gestion de l'information dans les situations d'urgence (TIME)	72	12	3
Coordination interagences	DESS, Service des partenariats et de la coordination et groupes sectoriels	Protection, coordination et gestion des camps, abris	72	12	3
		Formation sur la coordination interagences			
Enregistrement	DESS et Service mondial des données	Enregistrement, gestion des données opérationnelles, programme d'apprentissage sur l'enregistrement d'urgence	72	9	3

### Conseils pour demander un déploiement d'urgence dans le cadre des mécanismes de déploiement d'urgence interne du HCR énumérés ci-dessus :

- **Contactez la Section de la préparation aux situations d'urgence, des partenariats et des déploiements ou la DESS.** La demande doit être approuvée par le Représentant et le bureau régional et inclure les éléments suivants :
- **Une demande officielle** adressée par courrier électronique, qui contient les renseignements suivants :
  - Lieu de la mission
  - Durée du déploiement Besoins linguistiques
  - Code budgétaire pour les déplacements et l'indemnité journalière de subsistance : personnel interne du HCR (ABOD), ou volontaires internationaux des Nations Unies (OPS)
  - Délivrance des visas.
- **Mandats :**
- Les membres du personnel du HCR peuvent trouver un modèle de mandat sur le [portail dédié à la préparation et à la réponse aux situations d'urgence](#) (accès réservé au personnel du HCR).
- Les mandats doivent préciser de manière claire la structure hiérarchique (nom du superviseur) et les produits attendus.
- Sur demande, la DESS peut fournir des mandats généraux ou spécifiques pour certaines fonctions, qui pourront être adaptés au contexte opérationnel.
- **Un kit d'accueil existant** pour les nouveaux membres du personnel ou un résumé d'une page incluant des informations utiles sur les éléments suivants :
  - Niveau de sécurité/situation
  - Description des conditions de travail (ordinateurs portables, matériel de communication, véhicules, accès à Internet, etc.)
  - Description des conditions de vie (logement, électricité, nourriture, eau, etc.)

- **L'indemnité journalière de subsistance et les frais de voyage pour les membres du fichier interne d'urgence du HCR sont couverts par l'opération requérante.**
- Le personnel inscrit aux fichiers de l'EIU, aux fichiers fonctionnels d'urgence ou aux fichiers des cadres supérieurs pour les situations d'urgence et les membres de l'équipe d'intervention d'urgence de la DESS peuvent être **mobilisés dans un délai de 72 heures** suivant la réception des instructions officielles de déplacement de la DESS, si aucun visa n'est nécessaire.
- Lorsqu'il est envisagé de faire appel à des équipes déployées en urgence, assurez-vous de mettre à disposition l'appui administratif nécessaire (par exemple, espace de travail, équipements et hébergement, etc.).
- **Prévoyez dès le début** les besoins en personnel de moyen ou de long terme.

## **Phase post-urgence**

Si les équipes opérationnelles peuvent demander des déploiements dans le cadre des dispositifs de déploiement interne ou externe à tout moment dans les situations d'urgence déclarée (de niveau L1, L2 ou L3), les équipes opérationnelles d'urgence doivent quant à elles réfléchir en amont à des options durables en matière de personnel et à des plans de dotation en effectifs de moyen et de long terme.

## **4. Liens**

[Portail dédié à la préparation et à la réponse aux situations d'urgence - Déplo...](#)

## **5. Contacts principaux**

Contactez le Service des urgences ou la Section de la préparation aux situations d'urgence, des partenariats et des déploiements du HCR à l'adresse suivante : [HQDEPLOY@unhcr.org](mailto:HQDEPLOY@unhcr.org)